

FONDS DE RECONSTRUCTION D'HAÏTI

MISE A JOUR DU STATUT EN DATE DE MARS 2012

Titre du Projet:	UNDG/HRF-5: Renforcement des capacités opérationnelles de la CIRH http://mdtf.undp.org/factsheet/project/00080016				
Entité Partenaire:	CIRH	Numéro de la Note Conceptuelle de la CIRH:	CN/000435		
Objectif de Développement du Projet:	Le projet vise à renforcer les capacités opérationnelles de la CIRH en améliorant les volets communications, légaux, gestion informatisée des processus de révision et suivi des projets, et tout autre besoin de renforcement des capacités nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.				
Secteur du PARDH¹:	Reconstruction Institutionnelle	Secteur de la CIRH:	Reconstruction Institutionnelle		
Agence(s) en Charge²:	PNUD				
Coût Total du Projet (US\$ millions):	USD\$1 million	Montant Total Approuvé de Subvention du FRH (US\$ millions):	USD\$1 million	Montant Total des Fonds du FRH transférés à l'Entité Partenaire (US\$ millions):	USD\$1 million
Autres Bailleurs de Fonds (indiquer le montant par bailleur):	N/A				
Fonds du Projet décaissés (US\$ millions):	USD 953,130.86	Pourcentage du Décaissement par rapport au coût total du projet:	96%		
Fonds du FRH décaissés (US\$ millions):	USD 953,130.86	Pourcentage des fonds du FRH décaissés par rapport au montant approuvé de la subvention du FRH³:	96 %		
Date d'Approbation Finale du CP du FRH:	20 juillet 2011	Date Effective du Projet⁴:	14 mars 2011		
Durée Prévue du Projet:	7,5 mois	Date de Clôture Envisagée du Projet :	31 octobre 2011		

Agence assurant la Mise en Œuvre:	Type d'Organisation (Locale/ONG Internationale, Agence Gouvernementale, etc.):	Financement total du projet acheminé par le biais de l'Agence assurant la Mise en Œuvre (Budgétisé ou Réel):
Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti	Agence Gouvernementale	USD 865.005

¹ Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti.

² Agence ou Agences qui est/sont le(s) bénéficiaire(s) direct(s) de l'Entité Partenaire et qui est/sont responsable(s) de la supervision de la mise en œuvre du projet.

³ Ce pourcentage inclut les frais de 1% de l'agent administratif, en sus des fonds décaissés.

⁴ Date de réalisation de toutes les conditions d'efficacité du projet et du début de la mise en œuvre des activités de projet.

--	--	--

Indicateurs Quantitatifs de Résultats (y compris le but):	Progrès:	Pourcentage de ce qui a été planifié:
Renforcement de la Direction de la communication de la CIRH	Complété	100%
Sensibilisation accrue auprès du public en général des actions et réalisations de la CIRH	Complété	100%
Mise sur pied d'une campagne de sensibilisation ayant une couverture nationale	Complété	100%
Renforcement des Services Légaux de la CIRH	Complété	100%
Etablissement d'un cadre administratif et légal solide et fiable favorisant le transfert des compétences et ressources	Complété	90%
Mise sur pied d'un système automatisé de révision et de suivi des projets soumis à la CIRH	Complété	100%

Réalizations Qualitatives par rapport aux résultats attendus⁵:

Avec l'appui conseil de différents partenaires et prestataires de la CIRH la contribution du FRH au projet a permis les réalisations suivantes :

- L'exécution d'une stratégie de communication et des campagnes de relations publiques ayant principalement pour objectifs d'établir, de maintenir, de protéger et d'améliorer de manière constante l'image de la CIRH et ses relations avec le public.
- L'établissement et le renforcement d'un cadre de communication entre la CIRH, la Présidence, les Ministères ainsi que la Communauté Internationale.
- L'établissement et la mise en fonction du Bureau de performance et de lutte contre la corruption ainsi que le renforcement des règlements, le code de conduit et les procédures de la CIRH.
- La mise en place d'un système de réception, de révision et de suivi des projets soumis à la CIRH.
- La gestion d'une base de données informatique pour le suivi des données des projets.

Challenges et autres commentaires⁶:

Le principal défi rencontré pendant la période de mise en œuvre du projet concerne l'incertitude autour de la prolongation du mandat de la CIRH au delà d'octobre 2011. Bien que les activités prévues aient été accomplies, cette incertitude a empêché l'émergence de démarches plus pérennes et un transfert aisé des responsabilités du Secrétariat de la CIRH vers les instances gouvernementales identifiées et mandatées à cet effet.

Le reliquat des financements reçus de la part du FRH a été alloué à la gestion du transfert des responsabilités entre la CIRH et le Gouvernement Haïtien concernant la gestion des projets et des systèmes d'information y afférents.

⁵ Inclut (i) réalisations qualitatives (ii) étapes clés (actuelles ou futures) et (iii) tout changement significatif dans les composantes du projet ou les réallocations budgétaires.

⁶ Tel qu'applicable inclut (i) les raisons des délais accusés pour le projet, (ii) les challenges de la mise en œuvre, (iii) statut du financement (écarts de financement, nouvelles sources de financement, ou changements aux contributions initiales), et (iv) toute autre information pertinente.

